



COSNAC

N°11

Mai
2017

1 400 EXEMPLAIRES

à la loupe

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

MAIRIE DE COSNAC - 155, rue du 19 mars 1962 - 19360 COSNAC - Tél. 05 55 92 81 70



La lettre du Maire

Chères Cosnacoises, chers Cosnacois,



Nous voici au mois de mai ! La Nature reprend vigueur et nous espérons avoir un été récupérateur et ensoleillé... C'est aussi le temps du jardinage et des travaux, c'est donc l'occasion pour moi d'insister à nouveau sur le respect de l'arrêté préfectoral qui s'impose en Corrèze et précise les **horaires de tontes et travaux bruyants**, pour le respect de tous :

"Propriétés privées... Les travaux de bricolages et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

=> *les jours ouvrables : de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30*

=> *les samedis : de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00*

=> *les dimanches et jours fériés : de 10H00 à 12H00..."*

Je rappelle également qu'il est **ILLÉGAL** de brûler ses déchets (*verts ou autres...*), et ce tout au long de l'année !

Il est donc temps, aussi, pour la Municipalité de lancer des travaux nécessaires et attendus. Ainsi, les réfections des routes et chemins suivants sont prévues au budget 2017, - approuvé 18 voix pour (majorité) et 3 voix contre (opposition) 2 absents - au Conseil Municipal du 7 avril dernier :

- L'impasse de Lunard
- La Vedrenne Basse
- Bessaguet
- Puy Delly (*tractation en cours avec les riverains pour «aire de retournement, ce qui pourrait retarder les travaux*)
- Le Barou

Et, bien sûr, tous les travaux d'entretien et nécessaires, sur des routes ou chemins souvent en attente d'une réfection plus importante, nécessitant un budget et une étude plus poussée adéquate ; puis sur les bâtiments communaux, comme cet été, le « rafraîchissement » et la mise en accessibilité de la salle polyvalente.

Un grand projet, envisagé sur plusieurs années : LA ROUTE DU SAULE

Nous lançons cette année l'étude globale de cette route avec différents maîtres d'ouvrage. D'une part, la fédération départementale d'électricité pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication et, d'autre part, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive pour l'assainissement, l'adduction d'eau potable et la gestion des eaux de pluie.

La Commune, quant à elle, interviendra, avec l'appui d'un maître d'œuvre, sur la création de cheminements piétons, de zones aménagées visant à réduire la vitesse, la réfection de la couche de roulement et coordonnera l'ensemble des opérations liées à ce projet.

Je considère aujourd'hui que cet itinéraire doit être perçu comme une avenue et non comme une route de transit. Aussi, depuis le début de l'année, j'ai pris un arrêté limitant le trafic poids-lourds à 3,5 tonnes et j'ai demandé au Conseil Départemental de renforcer la signalisation directionnelle "Brive-Malemort" pour dévier la majeure partie des véhicules via la Route Départementale N°162 en direction du Mazan.

=> IMPORTANT : Par ailleurs, afin de répondre favorablement aux nombreuses sollicitations de riverains, des « zones test » seront mises en place prochainement, permettant de réduire fortement la vitesse des véhicules sur cette route. Le but de ces essais sera aussi de déterminer précisément les types d'aménagements, leurs efficacités et leurs localisations.

Bien entendu, devant l'ampleur technique et financière d'un tel projet le déroulement de ces travaux s'effectuera en plusieurs tranches chaque année (*comme nous l'avons fait pour le Plan d'Aménagement du Bourg et les trottoirs du Lotissement des Pins*).

Vous constaterez d'ailleurs que priorité est donnée, aujourd'hui, aux travaux hors bourg !

Sont lancés aussi :

- L'agrandissement du cimetière (*voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 19/12/2015*). Un Commissaire Enquêteur interviendra, dans le cadre de l'enquête publique, consultable en mairie du 24 avril au 31 mai inclus.

- La révision générale du PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) approuvé à l'unanimité au Conseil Municipal du 7 avril dernier. Il y aura bien sûr un focus régulier dans la presse, « Cosnac à la Loupe », le site officiel de Cosnac et via des réunions publiques, très régulièrement, une fois les étapes administratives passées...

Enfin, je souligne qu'au Conseil Municipal du 7 avril dernier, les membres du Conseil Municipal ont souhaité (*à l'unanimité*) une nouvelle fois ne pas augmenter la part communale des taxes perçues par la Commune. C'est une gestion « serrée » et programmée qui nous permet de maintenir ce cap et poursuivre un certain nombre d'investissements, malgré les baisses de subventions et défaillances de l'État.

Je souhaite, pour conclure, saluer le dévouement et l'implication de tous les élu(e)s qui m'accompagnent et de tous les agents de notre collectivité. C'est dans un esprit d'équipe et d'investissement que nous avançons ensemble pour Cosnac.

Dans l'attente de vous rencontrer lors des animations printanières et estivales concoctées avec talent et enthousiasme par les associations cosnacoises et le Centre Municipal Adrien Teyssandier, recevez, chères Cosnacoises, chers Cosnacois, l'assurance de mon dévouement et de ma bienveillance.

Gérard SOLER, Maire de COSNAC,

Conseiller Départemental, Vice-Président
RH de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Brive

> CONSEIL MUNICIPAL

> 16 DÉCEMBRE 2016

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

Le contrat d'assurance souscrit auprès de la C.N.P couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de le renouveler.

> *Voté à l'unanimité*

• Renouvellement de la convention pour l'utilisation de la fourrière animale de la commune de Brive

La convention signée avec la ville de Brive arrivant à échéance le 31/12/2016, il convient de la renouveler pour pouvoir continuer à bénéficier des installations et des services de la fourrière pour une nouvelle période de cinq ans, moyennant une participation financière de 1 € par habitant.

> *Voté à l'unanimité*

• Convention avec la commune de la Chapelle-aux-Brocs pour les activités du Centre Municipal Adrien Teyssandier

La commune de La Chapelle-aux-Brocs, située sur notre canton ne disposant pas d'une structure similaire au Centre Municipal Adrien Teyssandier, ni d'infrastructures permettant de mettre en place l'ensemble des activités qui y sont proposées, il est proposé aux Chapelloises et Chapellois de bénéficier des activités offertes par le Centre Municipal Adrien Teyssandier aux mêmes tarifs que les Cosnacais.

> *Voté à l'unanimité*

• Modification d'attribution des concessions dans le cimetière communal et tarifs communaux

Il est proposé de modifier la durée d'attribution des concessions qui avait été fixée par délibération du Conseil Municipal du 27/11/1987. À compter du 1^{er} janvier 2017 l'attribution des nouvelles concessions ne sera plus que trentenaire ou cinquantenaire et pourra être renouvelée à la demande du concessionnaire ou de ses ayants droit.

Les tarifs fixés en 2013 doivent être également modifiés.

CIMETIÈRE. 2,50 X1,25 M : 220 € pour 50 ans ; 165 € pour 30 ans.

Occupation d'une case au dépositaire du cimetière : Gratuité le 1^{er} mois - Au-delà 30 € /mois. Durée d'occupation maximum : 6 mois. Tout mois commencé est dû.

COLOMBARIUM. 770 € pour 50 ans ; 550 € pour 30 ans.

CAVURNES. 1 100 € pour 50 ans ; 770 € pour 30 ans.

> *Voté à l'unanimité*

FINANCES

• Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de Malemort pour l'année 2015-2016

Pour l'année 2015-2016, la participation aux frais de scolarisation de 4 enfants de Cosnac fréquentant l'école élémentaire de Malemort s'élève à 2 216,87 €.

> *Voté à l'unanimité*

• Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2017 avant le vote du budget primitif

Le vote du budget 2017 de la commune n'intervenant qu'après ouverture de l'exercice comptable, il est nécessaire de prévoir la possibilité pour l'exécutif communal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès l'ouverture de l'exercice et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette.

> *Voté à l'unanimité*

• Décision modificative n°4 : ajustement des crédits suite à attribution de subventions

Suite à diverses attributions de subventions, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires. Selon les conseils de M. le Trésorier de Malemort, il est nécessaire de procéder à ces ajustements chaque fois que cela est nécessaire sur l'exercice budgétaire.

> *Voté à l'unanimité*

PERSONNEL COMMUNAL

• Recrutement d'emplois saisonniers en animation au centre de Loisirs

Il est nécessaire de prévoir un recrutement de personnel en animation durant toutes les périodes de vacances scolaires 2017.

- Vacances de février : 6 postes équivalents temps plein.

- Vacances de Printemps : 6 postes équivalents temps plein.

- Vacances d'été : 16 postes équivalents temps plein.

- Vacances de Toussaint : 6 postes équivalents temps plein.

- Vacances de Noël : 4 postes équivalents temps plein.

Ces recrutements seront ajustés en fonction du nombre d'enfants inscrits.

> *Voté à l'unanimité*

> 11 FÉVRIER 2017

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

La loi pour l'accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (ALUR) du 24 mars 2014 a instauré un transfert obligatoire de la compétence des communes en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme, au profit des communautés de communes ou d'agglomération, sauf si une minorité de blocage représentant au moins 25 % des communes, et au moins 20 % de la population totale de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a voté contre ce transfert. Il est proposé que la commune conserve la compétence en matière de PLU afin que ce document de planification reflète ce que la commune souhaite en termes d'évolutions pour les années à venir et reste élaboré au niveau communal et non intercommunal.

> *1 abstention – 21 voix pour.*

• Projet d'agrandissement du cimetière communal

Le maître d'œuvre ayant été retenu et l'étude hydrogéologique réalisée, il convient à présent de lancer l'enquête publique et de solliciter l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ainsi que l'arrêté préfectoral autorisant l'agrandissement.

> *1 abstention – 21 voix pour.*

• Classe de découverte à La Martière

Au mois de mai, les élèves de la classe de CE2 vont participer à une classe de découverte à La Martière-Oléron avec l'ODCV. Conformément aux engagements de « Plan départemental », la commune doit participer aux frais de séjour des élèves à hauteur de 30 %, soit 16740 € par élève, 100 € par enfant resteront à la charge des parents (grâce au don important de l'AGSC) et le Département prendra à sa charge le reste.

> *Voté à l'unanimité*

• Remboursement d'un sinistre sur véhicule

Lors de travaux réalisés par les agents communaux, un véhicule a été endommagé. Le montant des réparations étant inférieur à la franchise, il est préférable de prendre en charge directement les réparations.

> *Voté à l'unanimité*

FINANCES

• Accessibilité 2017 – Demande de subvention DETR et du Conseil Départemental de la Corrèze

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP) pour les établissements communaux recevant du public, des travaux de mise en accessibilité sont programmés pour l'année 2017. Il convient de solliciter une

> CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de 2 264,85 € et une subvention du Conseil Départemental de 713,16 €.
> *Voté à l'unanimité.*

FINANCES

• **Agrandissement du cimetière communal – Demande de subvention DETR**

Dans le cadre du projet d'agrandissement du cimetière, il est possible, cette année, de solliciter une subvention DETR. Un devis estimatif des travaux a été remis par le maître d'œuvre. Il convient donc de solliciter une subvention de 12 000 €.

> *Voté à l'unanimité*

• **Rénovation de la salle polyvalente – Demande de subvention du Conseil Départemental et sollicitation du Fonds de Soutien Territorial de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (F.S.T)**

Les travaux de restauration de la salle polyvalente sont programmés pour 2017. Les travaux

de peintures étant hors régie, il convient de solliciter une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 3 582,55 €, et le versement de la participation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive au titre du FST, soit 2 985,46 €.

> *Voté à l'unanimité*

PERSONNEL COMMUNAL

• **Mise à jour du tableau des effectifs**

Un agent faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 30 juin 2017, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017.

> *Voté à l'unanimité*

QUESTIONS DIVERSES

• **Dénomination des rues**

À ce jour aucune délibération n'avait été prise concernant l'Impasse du Pont de Pierre. Il convient de régulariser cette omission.

> *Voté à l'unanimité*

• **Bail emphytéotique à construction – Résiliation partielle de bail**

Un locataire de Corrèze Habitat (lotissement de la Croix Saint-Clément) souhaite acquérir un logement. En 2004, un bail emphytéotique à construction a été signé entre la Commune et l'OPH Corrèze Habitat. Il convient donc de donner notre accord sur le prix de vente du terrain dont la valeur vénale a été estimée par le service France Domaine à 10 800 €.

> *Voté à l'unanimité*

• **Agrandissement du cimetière communal – Demande de subvention du Conseil Départemental**

Suite au devis estimatif des travaux établi par le maître d'œuvre, il convient de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze d'un montant de 25 760 €.

> *Voté à l'unanimité*

Colette COSTE,

Adjointe chargée de la communication

CÉRÉMONIE DES VŒUX



Le 13 janvier 2017 a eu lieu la cérémonie des vœux en présence de Frédéric Soulier, Maire de Brive, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, de Christophe Patier, Conseiller Régional, de Dominique Eyssartier, suppléante de Sandrine Maurin au Conseil Départemental, de Michel Béril, Maire de la Chapelle-aux-Brocs, des élu(e)s Cosna-

cois(es), du 126^e Régiment d'Infanterie, de la Gendarmerie et de toutes les forces vives de Cosnac.

Après avoir fait le bilan de l'année écoulée, Gérard Soler, Maire et Conseiller Départemental, a annoncé certains projets, souhaité la bienvenue aux nouveaux résidents cosnacais et a rendu hommage aux

forces de l'ordre et à celles et ceux qui ont marqué Cosnac en 2016.

Cette cérémonie a été clôturée par un buffet servi par les établissements Mouly de Cosnac.

Colette COSTE,

Adjointe chargée de la communication

> ENVIRONNEMENT

COMMENT SE PASSER DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ?

Mercredi 22 mars, se tenait une réunion animée par Anna Labarre, animatrice de la « Fredon Limousin ». Plusieurs élus de mairies environnantes étaient invités.

OBJECTIF : Comment amener tous les acteurs d'entretiens des espaces publics à se passer des produits pesticides, appliquer les textes réglementaires (décret 87-361 du 27 mai 1987) ?

Interdiction de traiter pour les collectivités depuis le 1-1-2017, les espaces verts, forêts promenades ouvertes au public, voiries.

QUI : Agriculteurs, Particuliers, Collectivités.

PRÉSENTATION DE L'ACTION ZÉRO PESTICIDE JUSQU'À FIN 2018

L'objectif de l'opération est d'amener les collectivités à s'engager dans des actions visant à supprimer l'usage des pesticides de l'entretien des espaces publics.

Pour officialiser leur démarche les collectivités qui s'engagent signent une charte d'engagement.

La démarche : contact, diagnostic, conseil, suivi.

- Info et déroulement
- Pratique d'entretien et visite de la commune
- Diagnostic
- Plan de réduction
- Plan de communication
- État d'avancement n+1... suivi.



DÉROULEMENT DU DIAGNOSTIC

- ÉTAPE 1 : Contact élus, équipe technique municipale, diagnostic des pratiques phytosanitaires, mise en place avec les agents, visite de la commune pour visualiser le type d'entretien.

- ÉTAPE 2 : Analyse du diagnostic phytosanitaire personnalisé, mise en forme du plan de réduction de l'utilisation des phytosanitaires illustré par des photos explicatives.

- ÉTAPE 3 : Restitution officielle de l'étude en compagnie des élus et du personnel technique.

LE PLAN DE DÉSHERBAGE : Un outil de gestion et d'aménagement des espaces.

Son but est de mettre en évidence le risque de pollution lié à l'application de désherbants sur les espaces publics d'une commune, de faire le diagnostic des pratiques de désherbage et de proposer des solutions adaptées venant se substituer à l'emploi uniforme et systématique des herbicides chimiques.

Doit-on désherber partout ?

Quelle est la place de la végétation spontanée sur nos trottoirs ?

André LAFFAIRE,

Adjoint chargé des infrastructures, voirie et réseaux

RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

INSCRIPTION DES ENFANTS À L'ÉCOLE DE COSNAC

Pour les Cosnacais, les parents doivent s'adresser directement auprès du directeur de l'école élémentaire (M. Bourges) ou de la directrice de l'école maternelle (Mme Iviglia).

Les parents doivent se munir :

- d'un justificatif de domicile cosnacais datant de moins de 3 mois (facture d'eau ou d'électricité...)
- du carnet de santé de l'enfant

- du livret de famille
- d'un certificat de radiation si l'enfant est déjà inscrit dans une autre école (un enfant ne peut pas être inscrit sur 2 écoles en même temps). Ce certificat de radiation est à demander à l'école d'origine.

Les personnes résidant hors la commune, ou bien les Cosnacais ayant une situation particulière, doivent s'adresser dans un premier temps à l'école et seront ensuite dirigés obligatoirement vers la mairie pour prendre

contact avec Mme Martin Karine (adjointe aux affaires scolaires).

Les inscriptions se déroulent d'avril à juin, il faut impérativement prendre rendez-vous auprès des responsables des écoles :

M. BOURGES : Tél. 05 55 92 81 66
Mme IVIGLIA : Tél. 05 55 92 81 67 ou
ecole.cosnac-mat@ac-limoges.fr

Karine MARTIN,
1^{ère} adjointe

> LES COMITÉS DE SECTEURS

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent bulletin municipal, les comités de secteurs ont été conviés par Gérard Soler et Michel Falzon à une réunion de synthèse le 11 février dernier.

Cette réunion avait pour objectif de commenter les différents éléments du tableau de synthèse issus des formulaires distribués aux habitants de Cosnac. Ces éléments permettent une meilleure vision du travail à réaliser dans notre commune et de répondre

dans la mesure du possible aux attentes des Cosnacais. Par cette vision globale et détaillée de la commune, Monsieur le Maire a fixé des objectifs de travaux à court et moyen terme. Le tableau ci-dessous reprend les principaux thèmes évoqués. Certaines demandes ont très vite été satisfaites, d'autres nécessitent la mise en œuvre d'études longues et coûteuses.

Certaines demandes formulées n'apparaissent pas dans le tableau. Elles sont néan-

moins prises en compte mais nécessitent de la part des services techniques une enquête de terrain plus approfondie.

Nous remercions encore une fois les représentants de secteur pour leur implication et la justesse de leurs commentaires liée à une parfaite connaissance de la commune.

Michel FALZON,
Adjointe au Maire

Rubrique	Lieu	Cause ou demande formulée	Action ou réponse
Signalisation	Croisement de l'avenue du 11 novembre et départementale (Presbytère)	Panneaux indicateurs gênent la visibilité (item cité plusieurs fois)	Les petits panneaux ont été décalés pour laisser une fenêtre de vision plus adaptée
	En début de l'intersection D162 et Champ Martel	Manque un panneau de signalisation de vitesse	La commune a formulé une demande de limitation auprès du centre technique départemental. La vitesse est dorénavant limitée à 70 km/h comme l'indiquent les panneaux
	Avenue Molière	Panneau indicateur 50 km/h masqué par une haie. Demande d'installation d'un panneau de rappel 50 km/h Éducation par un radar pédagogique (cités Plusieurs fois)	Nous rappelons qu'en agglomération la vitesse est limitée à 50 km/h voire moins. Le panneau masqué a été déplacé. Nous installerons un radar pédagogique selon disponibilité
	Le Barou	Le panneau est mal orthographié	Le panneau a été commandé
	Regnaguet	Passage régulier de semi-remorques qui quelques fois se retrouvent dans l'impossibilité de manœuvrer	Précitot : Sujet en cours de discussion avec les propriétaires des terrains pour agrandissement d'une aire de manœuvre. Un courrier a été adressé à la CABB en vue d'une réunion.
	Sortie de puy Delly	Remplacer « Cédez le passage » par « Stop »	Panneau en cours d'installation
	En arrivant du Saule	Installer un panneau de signalisation « La Croix de Marlophe »	Signalisation relève du Centre technique départemental. Un courrier a été adressé par les représentants de secteur
	En venant de la Croix de Marlophe, à l'entrée du Saule	Changer le panneau d'interdiction aux PL devenu illisible (passage de 3,5 t pour livraison)	Panneau 3,5 t en place et panneau directionnel Posé
Sécurité Éclairage public	Pré Poma Graulière Lunard entre n° 440 et 500	Installer éclairage public Voire éclairage public et installer une lampe intermédiaire	Sujet à débattre En attente d'un devis FDEE19 en 2017
	Regnaguet	Mettre un éclairage public (au voisinage du n°125)	Sujet à débattre
	Au fond Impasse des pins Laricio	Mettre éclairage public	En attente devis FDEE19 en 2017
	Tous secteurs	Refaire une information sur Cosnac à la loupe pour décrire la procédure en cas d'éclairage public défectueux (qui prévenir et délai d'intervention)	Information délivrée dans le journal communal de janvier
Sécurité Abribus	Pré Poma Graulière Regnaguet Impasse du pian	Absence de trottoir pour prendre le bus Mettre un abribus Sécurisation de l'arrêt de bus	Ces sujets relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et du Conseil Départemental
Sécurité autres	Sortie lotissement des pins et Sortie du Barou	Poser un miroir	Sujet relève de la compétence du centre technique départemental
	Lestrade, Rue des Challins, Traversée de la croix de Marlophe Traversée du Saule	Réduire la vitesse Réduire la vitesse	Nous sommes sur un territoire communal et la vitesse maximale est de 50 km/h

Sécurité autres	Tronçon école /départementale	Trop étroit	La largeur de la chaussée est normale
	RD 162 et route du Saule	Mesure de vitesse et intensité du trafic, Mettre en place des chicanes Limiter la circulation des PL à 3,5T maxi	Un projet d'aménagement global de la route du Saule est prévu. L'étude est prévue en 2017 et concerne les réseaux (Enfouissement, Conduite eau potable, eaux pluviales...) + chaussée avec chicanes ou ralentisseurs
	La route des étangs	Sécuriser	Réfection des accotements prévue en 2017 travaux selon budget
Environnement	Impasse du Pont de Pierre	Taille et abatage des arbres bordant habitations	En cours, réunion à prévoir avec élagueur, mais contraintes administratives
	Lunard + Régnac	Planifier le tout à l'égout	Compétence CABB : dans l'immédiat d'autres quartiers ont été prévus
Transport en commun	Impasse du Pont de pierre	Instaurer navette 2 à 3fois /jour pour centre Brive	Impossible dans l'immédiat, sinon il faudrait satisfaire la demande de 48 commune de la CABB
	Entre Le Saule et Brive et Malemort		
	4, allée des acacias	Faire enlever l'épave	Cette épave ainsi que d'autres ont été retirées
	Champ Martel	Moyennant participation - ramassage des déchets verts par les services techniques	Impossible, solliciter un prestataire

N.B. « Les études en cours et les sollicitations de la CABB et du Département, ne valent pas engagement de réalisation ».

> SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CHAPELLE-AUX-BROCS

Le samedi 21 Janvier 2017, Gérard Soler, Maire de Cosnac, et Michel Béril, Maire de la Chapelle-aux-Brocs, ont signé une convention qui permettra aux Chapelloises et Chapellois de bénéficier des tarifs des Cosnacois pour toutes les activités du Centre Municipal Adrien Teysandier. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la mutualisation et des relations amicales et conviviales entre deux communes voisines appartenant au même canton.

Colette COSTE,
Adjointe chargée de la communication



SIGNATURE DE LA CONVENTION

AGENDA DES MANIFESTATIONS COSNACOISES

- 14 MAI : Marche des bourgeons organisée par l'A.C COSNAC VTT**
- 20 MAI : Soirée dansante organisée par le Club de Danse de Cosnac**
- 24 JUIN : Marché des Producteurs de Pays et Feu de la Saint-Jean**
- 2 ET 3 SEPTEMBRE : Fête votive et vide-grenier**

> CENTRE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER

LES VACANCES À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Durant les vacances de février, les jeunes cosnacois ont visité la filature de Belvès (24) où ils ont été initiés au tissage. Ils ont également profité d'une journée à la neige à Chastreix et de nombreuses initiations sportives (baseball, tennis, hockey, tir à l'arc...) ont agrémenté le programme d'activités proposé par l'équipe.

Quant aux vacances d'avril, le programme fut tout aussi riche, avec notamment la venue du centre équestre « les Lavadas » de La Chapelle-aux-Brocs pour des balades en poney à la plaine des Baradelles, des activités danse et chants encadrées par des in-

tervenants, du jardinage, de la cuisine, une sortie à Ti Goui Goui et une journée à Walibi dont 40 enfants ont profité. Un programme riche et varié !

Les vacances et les mercredis après-midi sur l'Accueil de Loisirs permettent aux enfants de 3 à 17 ans de faire des découvertes culturelles, sportives et ludiques.

Pour tous renseignements concernant les activités de l'Espace Municipal A. Teyssandier, vous pouvez contacter le secrétariat au 05.55.92.82.97 ou eatcosnac@yahoo.fr.



SORTIE À LA FILATURE DE BELVÈS

SÉANCE MAQUILLAGE ARTISTIQUE



Mercredi 8 février, 17 Cosnacois (11 enfants et 7 parents) ont participé à l'atelier maquillage artistique animé par une socio-esthéticienne cosnacaise : Virginie Vincent.

C'est à Cosnac et en collaboration avec le personnel de l'Espace Municipal A. Teyssandier qu'elle a proposé de mettre en place son premier atelier maquillage artistique.

Ainsi, c'est avec application et précision que les mamans et papa ont suivi les conseils de l'intervenante, métamorphosant au fil de

la séance, leurs enfants en tigre, fleurs ou papillons.

La séance s'est clôturée par un temps d'échanges autour d'un goûter.

Une première approche réussie qui a permis aux participants de s'exercer avant le carnaval.

Les ateliers parents, grands-parents, enfants sont organisés dans le cadre du secteur familles de l'Espace Municipal A. Teyssandier.

TROC AUX PLANTES : ÉCHANGES DE SAVOIRS AU JARDIN PARTAGÉ

Le 1er avril 2017, l'Espace Municipal A. Teyssandier a organisé son deuxième troc aux plantes.

Cette manifestation a été le fruit d'une belle collaboration entre les bénévoles et les usagers du jardin partagé ainsi que les enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs et l'équipe d'animation, les personnes fré-

quantant l'atelier dessin/peinture et leur animatrice, ainsi que les employés des services techniques.

Une vingtaine d'exposants sont venus échanger leurs plants de tomates, salades, œillets de poètes, lilas...

Parallèlement au troc, les personnes de l'atelier dessin/peinture et Christine Buron (intervenante), ont présenté leurs créa-

tions réalisées sur divers supports (pots, ardoises, pierres...) destinées à embellir le jardin partagé.

Malgré les giboulées, la manifestation a réuni près de 70 personnes.

L'accès au jardin partagé étant libre, vous pouvez profiter de l'exposition peinture, vous détendre, y prendre un goûter...

> **CULTURE / DÉDICACES**



À la bibliothèque de Cosnac, le 17 février, Karine Sauvarie, romancière cosnacoise, a présenté et dédicacé son livre « L'insoumise de l'île Bourbon ».

L'auteur a présenté son héroïne vivant sur l'île de la Réunion farouchement attachée au respect de l'être humain. La lutte contre l'esclavage est au cœur de ce roman qui pose un regard critique sur la nature humaine.

Trois exemplaires sont disponibles à la bibliothèque et vous pouvez également consulter le site : www.karine-sauvarie.fr

Vous pourrez aussi rencontrer Karine Sauvarie :

- le 5 juin (lundi de Pentecôte) à la 17^e Fête du livre à Malemort
- le dimanche 9 juillet à la 23^e Fête du livre de Saint-Martin-La-Méanne
- le 13 août au salon du livre de Turenne à La Chapelle des Capucins.

Colette COSTE,

Adjointe chargée de la communication

> **CONFÉRENCE**



Vendredi 3 mars, Dominique Lestani a donné une conférence sur « Les Limousins esclaves des barbaresques » à la Salle Louis-Jouvet à Cosnac devant une nombreuse assemblée, en présence de Gérard

Soler, Maire de Cosnac et de certains élu(es). De nombreux Cosnacois, mais aussi des personnes des communes environnantes étaient venus écouter l'histoire des esclaves limousins enlevés et revendus, ainsi que la

triste histoire du Cosnacois Martial Closel qui résidait au village de Bleyzat en 1785.

L'assemblée a été très attentive aux récits du conférencier qui a été très applaudi.

> QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 ?

Un programme local d'actions en faveur du développement durable

Loin de se limiter à un système de management environnemental, l'Agenda 21 est un programme politique, impulsé par le premier élu, et qui vise le développement durable du territoire. Il décline sur le territoire les objectifs de développement durable issus du Sommet de la Terre de Rio.

Une démarche de réflexion et d'actions partagées sur le territoire

La démarche Agenda 21 est fondée sur un diagnostic concerté et permet de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé. Son succès repose sur la mobilisation des acteurs, du diagnostic à l'élaboration du plan d'actions et à la mise en œuvre d'initiatives très concrètes. Ce processus engage donc les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir (Pourquoi pas à l'échelle d'une génération ?), à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès.

À travers la méthode Agenda 21, le développement durable sonne le glas d'une culture technocratique et d'un pouvoir hiérarchisé et repose sur un partage des savoirs, des pouvoirs et des responsabilités. Il introduit un renouveau des modes de décision d'action et d'évaluation publiques, un changement de posture du monde politique vis-à-vis de la population et des acteurs socio-économiques, forces vives du territoire. Il favorise l'avènement d'une nouvelle culture territoriale et citoyenne et renouvelle les modes de construction de la décision.

Un levier d'amélioration des politiques publiques locales

L'Agenda 21 vise enfin l'amélioration des politiques publiques locales. Il constitue en effet un exercice de mise en cohérence des différentes compétences et obligations de la collectivité. Il est également un bon outil de communication et de gestion économe des ressources financières de la collectivité.

Il permet également à la collectivité d'améliorer ses politiques et la situation de son territoire au regard du développement durable, en les analysant au filtre des finalités du cadre de référence puis en intégrant celles-ci dans son fonctionnement, ses politiques et ses projets.

(Source : agenda21france.org)

En résumé, l'Agenda 21 consiste en un plan d'actions qui doit agir sur 3 axes : l'économie, le social et l'environnement.

Cosnac a donc décidé d'engager une dé-



SCHÉMA DES ÉTAPES D'ÉLABORATION D'UN AGENDA 21 LOCAL

marche Agenda 21. Débuté » en 2013, elle avait été un peu abandonnée du fait de la complexité du document à établir.

Un nouveau groupe de réflexions a donc été créé et il a été décidé à l'unanimité de se limiter à la mise en place de fiches actions avec un diagnostic initial et un suivi annuel.

Après un petit diagnostic de ce qui était déjà réalisé sur la commune, il s'avère que même si ce n'est pas mis sous l'étiquette Agenda 21, la commune a déjà plusieurs actions en cours. Je ne citerai que les principales, à savoir :

- Les jardins partagés
- L'opération « Les bouchons d'amour »
- La collecte de vêtements sur la place du Pouget
- La récupération des cartouches d'encre
- Le troc des plantes
- Les activités manuelles sur le centre de loisirs en favorisant le recyclage...

La commission mise en place a décidé, pour l'instant, de travailler sur 3 axes :

- La possibilité de récupérer les eaux de pluie, au vu de la consommation d'eau actuelle et réfléchir sur quels bâtiments communaux, cette récupération serait possible et quelle en serait son utilisation
- Les produits utilisés au sein de la mairie : un inventaire de tous les produits utilisés dans les différents services (services techniques, cantine et services de nettoyage) a été réalisé. Une réflexion sur le remplacement de certains produits, le stockage des produits les plus dangereux. Une formation sur leur utilisation auprès des agents des différents services est en cours.
- Le tri : le diagnostic sur les méthodes de tri sur les différents bâtiments communaux a été réalisé. Certains dysfonctionnements

ont donc été détectés et la réflexion est menée afin de progresser, que ce soit au niveau du tri mais aussi de l'évacuation des déchets. Une réflexion pour la mise en place du compostage pour les déchets de la cantine et les déchets végétaux du service technique est aussi en cours...

Sur le dernier point, il faut noter le lancement d'une opération auprès de l'école et de la mairie. En partenariat avec les animateurs du centre de loisirs, des boîtes sont en cours de réalisation avec la méthode du recyclage.

Ces boîtes serviront à collecter les stylos et crayons usagés au profit d'une association pour la recherche sur la neurofibromatose. Une sensibilisation va donc se faire auprès des enfants. Des boîtes vont être installées dans les classes mais vous pouvez vous aussi participer en vous déplaçant auprès de la mairie ou en sollicitant vos enfants comme messagers.

L'association Neurofibromatoses et Recklinghausen récolte des stylos usagés afin de les revendre à une société de recyclage. L'argent ainsi collecté permet de financer la lutte contre les neurofibromatoses. Tous les stylos (à l'exception des crayons de couleurs et colle) peuvent être collectés : stylos à bille, feutres, porte mines, effaceurs, marqueurs, stabilos, tipex.

En conclusion, l'Agenda 21 est l'affaire de tous. Rien ne pourra se faire si chacun d'entre nous n'y met pas du sien. Il s'agit avant tout de petits gestes au quotidien. Nous faisons donc appel à la citoyenneté de tout le monde. Et n'oublions pas, les enfants sont le meilleur vecteur, donc donnons leur les bons gestes...

Corine FERLAND,
Adjointe au Maire

> LA ROSE DES VENTS



SORTIE À MONTIGNAC (24)

Jeu­di 23 mars, la Rose des Vents a pris la route vers Montignac, pour la visite de la grotte Lascaux 4, visite très appréciée par les adhérents et à nouveau le 24 avril pour le cabaret de Bergerac.

En prévision : Le Musée Chirac et les petits trains de Seilhac au mois de mai / Les fermes Médiévale de Xaintrie et les jardins de Sothys en juin / Le 30 septembre 2017 : concours de belote.

Pour tout contact : Martine Jouannet / 06 84 24 55 74 ou 06 84 08 76 93 ou le jeudi au club 05 55 92 82 93.

> COSNAC FOOTBALL



Nous voici dans la période des tournois où enfants, parents et éducateurs partagent des moments de convivialité sur le bord des terrains. Que d'émotions à vivre au gré des victoires et des défaites.

Cet hiver, les U13 de Cosnac ont remporté pour la 3^e fois le tournoi d'Allasac et

dans la foulée remporté celui de Tulle. Pour la première fois au Cosnac FC, les 2 équipes U11 et U13 se sont qualifiées pour les finales départementales réunissant les 16 meilleures équipes de la Corrèze de chaque catégorie. Bravo aux joueurs et aux éducateurs.

Le Tournoi J.Dayde du FC Cosnac approche :

Le 3 Juin : catégories U9 et Féminines

le 4 Juin : catégorie U11

le 10 Juin : catégorie : U7

Je souhaite vous retrouver nombreux pour cette fête du football !

Philippe BURGOS

Président du Cosnac Football Club

> JECLAT

Le président du JECLAT remercie son équipe dirigeante pour son implication dans la bonne marche de leur association, ainsi que ses adhérents pour leur assiduité et leur convivialité.

Nous rappelons quelques dates pour votre agenda :

- la fête du JECLAT avec démonstration du travail de nos petits gymnastes et de nos petits judokas, le samedi 17 juin 2017 au dojo à partir de 14 h
- l'assemblée générale du JECLAT : le vendredi 23 juin 2017 à 20 h, salle des associations sous le dojo.

Pour plus de renseignements ,vous pouvez nous rejoindre au 05 55 25 43 70

Dernière minute : Nous tenons à féliciter notre enseignant judo Julien Malot qui s'est classé 7^e aux championnats de France de jujitsu discipline « Duo Système » (Technique). Nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie. Le club de Cosnac exprime sa fierté de disposer d'un tel entraîneur.



GROUPE SENIORS ACTIFS
AVEC LA PARTICIPATION DE 5 MESSIEURS

> COMITÉ DES FÊTES

Il n'y avait pas foule pour cette assemblée générale. Dans un propos se voulant optimiste et tourné vers la volonté de fédérer les énergies, Thierry Lelong, président, a fait le bilan des activités du Comité pour 2016. Il a rendu hommage à l'implication des bénévoles, de la Municipalité et des services techniques.

Il a invité à poursuivre dans la même voie en 2017 souhaitant à tous de travailler ensemble à faire de Cosnac un village où il fait bon vivre. Enfin, il a présenté la feuille de route pour cette année. La fête votive

sera animée par un groupe d'échassiers Landais « Los Cames de Boy » de Mimizan.

Bernard Faramond a détaillé la situation financière. En termes de fonctionnement, la situation est équilibrée, mais de nombreux investissements en matériel ont été faits. Ces comptes ont été approuvés. C'est aussi à l'unanimité que le bureau a été reconduit.

Gérard Soler, Maire, et Michel Falzon, adjoint aux associations, ont remercié le Comité pour son implication dans la vie

locale et renouvelé leur soutien.

Le prochain rendez-vous est fixé au 1^{er} mai pour le traditionnel casse-croûte.

Tous ceux qui voudraient s'impliquer dans ces manifestations peuvent se renseigner sur le site du Comité des Fêtes de Cosnac.

Plus d'information sur le site : comitedesfetescosnac.e-monsite.com



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU C.D.F

> CLUB DE DANSE DE COSNAC



Depuis plus de 20 ans, le Club de Danse de Cosnac propose sur Cosnac l'enseignement de toutes les danses de salon sur trois niveaux, ainsi que le tango argentin et les danses récréatives et de loisir.

Dans le cadre des manifestations programmées et qui ont pour but de participer activement à la vie de la commune, le Club de Danse de Cosnac a programmé prochainement:

*Samedi 20 mai 2017, à partir de 21h, dans la salle polyvalente une Grande Soirée Dansante avec Orchestre et ouverte à tous. Tarif : 10 €.

Au cours de cette soirée, quelques danseuses et danseurs de l'association feront un petit intermède avec cinq danses pour



faire découvrir au public un petit éventail des activités de l'Association locale.

De même, nos danseurs et danseuses vont participer le samedi 20 mai en journée à Brive aux Scènes Ouvertes Danse, dans le cadre de Danse en mai 2017.

**Renseignements : 05.55.23.77.89 - 06.10.83.72.75 - www.club-dans-cosnac.fr
www.facebook.clubdedansedecosnac.fr**

> COSNAC SOLIDAIRE



« DEMAIN » POUR APRÈS-DEMAIN



Le vendredi 10 mars, la deuxième Soirée Culture organisée par l'association Cosnac Solidaire a rassemblé plus de 80 personnes lors de la projection du film « Demain », un film documentaire français riche et révélateur d'enseignements, réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent .

Porteur d'espoir et de solutions très pragmatiques au travers d'actions individuelles, collectives et politiques ce film a captivé le public cosnacais, persuadé de la menace qui pèse sur nos écosystèmes.

Le changement de culture et la prise de conscience globale du danger qui nous guette sont véritablement en cours.

Invité par l'association, Pascal Brette, cofondateur du Centre agro écologique et culturel « Le Battement d'Ailes » à Cornil créé en 2005, a abordé le thème des actions individuelles. Manger bio et peu de viande permet de réduire le réchauffement climatique et de mettre un terme à l'épuisement des ressources en eau. Acheter dans des commerces locaux et indépendants maintient une économie

locale. Réduire, réutiliser, recycler, réparer, partager évite ainsi l'épuisement des ressources naturelles.

Exposer des solutions est la meilleure façon de résoudre les crises écologiques, économiques et sociales que traversent nos pays.

Le succès de cette soirée nous encourage à poursuivre.

CONTACT :
cosnac.solidaire@gmail.com

L'Histoire de nos villages

ÉPISODE 10

FLORAC, LE BÂTIMENT, LESTRADE, LUNARD, LA GAILLARDIE.

FLORAC.

Au Sud du Puy Delly, ce lieu à fausse consonance gallo-romaine est inconnu en 1823. Le 16 juin 1856, y naît Anne Marty. Son père Géraud demeure « à Florac ». La maison est déclarée terminée en 1857. Les Villemur, propriétaires, y habitent en 1906.

LE BÂTIMENT.

Autrefois au bord d'un chemin qui reliait Lunard à Regnaguet, ce lieu-dit apparaît en 1740 dans le registre paroissial lors du baptême de Jeanne Barou « du Bâtiment ». L'origine du nom est à la fois obscure et évidente : tout simplement construction ? En 1823, Pierre Peyrebrune est le propriétaire du Bâtiment (*maison et grange à l'emplacement actuel*). En 1906, les époux Leygonie y sont fermiers.

LESTRADE.

À l'Ouest de la commune, une voie de circulation dessert Lunars, Regnaguet, Régnac, monte jusqu'au Puy Delly, puis devient un chemin. C'était autrefois une voie fréquentée : une « estrada » en occitan. D'où Lestrade. Avec l'apparition des routes, cette voie est tombée en désuétude. Jadis village important, Lestrade ne comporte qu'une maison, appartenant à Peyrebrune, en 1823. En 1906, il y a 3 maisons à Lestrade : les Conche, les Gernolle et les Bouyssou, propriétaires exploitants.

LUNARD.

Entre Lestrade et La Gaillardie, Lunard ou Lunars est un très ancien village. Un « Jehan de Vart, dit de Linars » est cité dans un contrat de vente de 1321. Donc « Linars » avec un « i » et non un « u », écrit ensuite Lunars, Lunar, Lunard. « Linars » fait penser au champ de lin (*lo linar en Occitan*). En 1823, Jean Vialle de Lunard Haut possède une maison avec

four et étable. Jean Auger est propriétaire à Lunard Bas d'une maison avec fournil et grange. En 1906, les Conche et les Augé, propriétaires exploitants, occupent les deux maisons de Lunard.

LA GAILLARDIE.

Pointe en territoire briviste, La Gaillardie apparaît dans le terrier de Cosnac dès le 11 novembre 1342. La vicomtesse de Turenne cède des droits aux de Cosnac sur «...le mas de la Galhardie paroisse de Connac...». En 1823, Jean Beylie est le propriétaire de la seule maison de La Galhardie. En 1906, La Gaillardie Haute et Basse réunissent 11 individus et une maison chacune : un fermier (*Malpeyre*) et un métayer (*Delbos*). La Grotte de La Font du Loup, en limite avec Brive, fut fréquentée par l'homme il y a plus de 10 000 ans.

VOIES DE CIRCULATION D'HIER À AUJOURD'HUI.

Dans le terrier de Cosnac, on relève plusieurs apparitions du mot « Estrade ». En 1334, c'est « Lestrade appelée Dayras » et qui va au Saule. En 1380 : « le chemin public appelé Lestrade par lequel on va de Poulinac à Bleyzat » (*voir épisode 6*). La paroisse était quadrillée d'une multitude de chemins : quand on marchait, on essayait de tracer droit ! Cosnac était traversée jusqu'au XVIIe siècle par la voie de Malemort à Turenne, puis demeura isolée, malgré la présence de plusieurs itinéraires Nord/Sud. Monsieur Zehnter, spécialiste de la Poste aux Chevaux, dit que Cosnac n'a jamais été desservie.

Dominique LESTANI

Prochain épisode : Le Gaucher, Vège, Graulière, Champagnac.

> COMMUNIQUÉ

Depuis quelques années, des particuliers souhaitent utiliser de l'eau de pluie, de puits ou de forages privés dans leur maison.

Cependant, la présence d'un double réseau d'eau dans une habitation, avec pour conséquence des possibilités de retours d'eau polluée, présente des risques importants pour les occupants, mais également pour le voisinage. En effet, elles peuvent conduire à une contamination de l'eau des réseaux publics.

C'est pourquoi, il convient de s'en prémunir pour protéger votre santé, celle des vôtres et celle des autres. L'information et la sensibilisation des citoyens sur cette problématique est donc primordiale.

Un dépliant, dans lequel vous trouverez les premiers éléments d'information sur l'utilisation d'une eau autre que celle du réseau public, est à votre disposition en mairie.

D'autres documents d'information et de sensibilisation dont notamment une vidéo de témoignages sur cette thématique, une plaquette sur les puits et forages privés et un guide technique sont disponibles et téléchargeables sur les sites : www-infos-retourdeau-poitou-charentes.com et www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Ces documents présentent des éléments de réflexion majeurs pour participer à la sécurité sanitaire des eaux distribuées par les réseaux publics et sont téléchargeables sur ce même site.

> NOUVELLES MODALITÉS DE DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 15 mars 2017 pour les cartes nationales d'identité, la prise d'empreintes s'effectue par le biais de capteurs électroniques. Elle sera obligatoire dès l'âge de 12 ans.

Aussi, l'enregistrement des demandes de CNI n'est réalisé que par les communes équipées actuellement de dispositifs de recueil (DR et stations biométriques).

Le Département de la Corrèze compte actuellement 15 dispositifs répartis sur les 10 communes suivantes :

- **Ussel (2 DR), Egletons,**
- **Tulle (2DR), Uzerche, Argentat, Treignac,**
- **Brive (4 DR), Beaulieu, Objat, Malemort.**

Comme pour les passeports, la demande peut être faite dans n'importe quelle commune équipée d'un tel dispositif.

Il est recommandé de faire une pré-demande en ligne sur :

<https://pre-demande-cni.ants.gouv.fr> et de noter le numéro de pré-demande attribué.

Pour les administrés cosnacais qui souhaitent s'adresser aux mairies de Brive ou Malemort, il est recommandé de prendre rendez-vous auprès des services concernés (Mairie de Brive : 05.55.92.39.39 – Mairie de Malemort : 05.55.92.16.88)

Attention, en cas de perte ou de vol, la pré-demande de renouvellement de la carte d'identité, est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé qui sera proposé lors de la pré-demande.

Depuis le 15 mars 2017, la commune de Cosnac, n'étant pas équipée d'un dispositif de recueil (DR), n'est plus en mesure d'enregistrer les demandes de carte d'identité.

> ÉTAT CIVIL

ILS SONT ARRIVÉS



27/01/2017 : Marcel, de Anne TRINSOUTROT et Cédric LASSERRE
 03/02/2017 : Lilian, de Emilie HERAUD et Julien NAVES
 08/02/2017 : Manon, de Stéphanie CHANSIAUD et Guillaume LAVAL
 17/02/2017 : Maël, de Thiffany VIOLEAU et Corentin DENIS
 17/02/2017 : Ziani, de Vanessa SELLI
 18/02/2017 : Adèle, de Ingrid TADEIA DA SILVA et Rémi DUFAURE

ILS NOUS ONT QUITTÉS



01/01/2017 : Jean-Pierre MARTINET
 12/01/2017 : Suzanne WERQUIN, née FROMENT
 04/02/2017 : Lucienne CONCHE, née JUGIE
 06/02/2017 : Yvonne GABOT, née BOUCHERON
 07/02/2017 : Janine BARGUES, née COMBAL
 08/02/2017 : Jean-Pierre VITRAC
 09/02/2017 : Yvette LAUMOND, née MAGIMEL
 14/03/2017 : Hélène PICAVEZ, née CANTAERT
 25/03/2017 : Justine BONNEVAL, née LHERM
 30/03/2017 : Bernard VIGNAL
 01/04/2017 : René CHASSEING